

**ARRETE N° 2022-009 SDSDU MODIFIANT LA COMPOSITION DES FORMATIONS SPECIALISEES
DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L'OISE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du 03 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu l'arrêté n° 2017-001 SDSDU du 13 janvier 2017 de la directrice générale de l'ARS modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Oise ;

Vu l'arrêté n° 2017-015 SDSDU du 3 mars 2017 de la directrice générale de l'ARS fixant la composition des formations spécialisées du conseil territorial de santé de l'Oise ;

Vu les arrêtés n° 2018-026 SDSDU du 12 octobre 2018, n° 2019-004 SDSDU du 7 janvier 2019, n° 2019-031 SDSDU du 7 mai 2019, n° 2020-004 SDSDU du 30 janvier 2020 et n° 2020-020 SDSDU du 8 septembre 2020, n° 2021-012 SDSDU du 20 janvier 2021, n° 2021-030 bis SDSDU du 15 juin 2021 et n° 2021-068 SDSDU du 19 octobre 2021 de l'ARS Hauts-de-France modifiant l'arrêté n° 2017-015 SDSDU du 3 mars 2017 de la directrice générale de l'ARS fixant la composition des formations spécialisées du conseil territorial de santé de l'Oise ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 28 février 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé de l'Oise ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n° 2017-015 SDSU de la directrice générale de l'ARS susvisé fixant la composition du bureau est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

Au titre du collège 1 :

Marc SALINGUE et Danièle DEPIERRE sont supprimés de la composition du bureau.

Article 2 – L'article 2 de l'arrêté n° 2017-015 SDSU de la directrice générale de l'ARS modifié susvisé fixant la composition de la commission territoriale en santé mentale est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

Au titre du collège 4 :

Pierre COURTOIS, Benoît MERCIER, Marc SALINGUE et Danièle DEPIERRE sont supprimés de la composition de cette commission.

Article 3 – L'article 3 de l'arrêté n° 2017-015 SDSU de la directrice générale de l'ARS modifié susvisé fixant la composition de la commission territoriale des usagers est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

Au titre du collège 1 :

Brigitte BECQ est supprimée de la composition de cette commission.

Au titre du collège 2 :

Roland FONTAINE et Régis QUINTARD sont supprimés de la composition de cette commission.

Au titre du collège 4 :

Pierre COURTOIS et Benoît MERCIER sont supprimés de la composition de cette commission.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 2 mars 2022

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires,



Laurence Cado

FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE L'OISE
Composition du bureau
Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2022-009 du 02/03/2022

- | | | |
|---|---|--------------------------|
| 1 | Président | Eric GUYADER |
| 2 | Vice-président | Pierre MICHELINO |
| 3 | Président de la commission territoriale en santé mentale | Bruno TOURNAIRE BACCHINI |
| 4 | Président de la commission territoriale des usagers | Corine VERTADIER |

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Au titre du collège 1 :

5	<i>Siège vacant</i>		<i>Siège vacant</i>
---	---------------------	--	---------------------

Au titre du collège 2 :

6	Daniel HIBERTY - UDAF de l'Oise		Casimir SZEPIZDYN - UFC Que Choisir de l'Oise
---	---------------------------------	--	---

Au titre du collège 3 :

7	<i>Siège vacant</i>		<i>Siège vacant</i>
---	---------------------	--	---------------------

Au titre du collège 4 :

8	<i>Siège vacant (nouveau)</i>		<i>Siège vacant (nouveau)</i>
---	-------------------------------	--	-------------------------------

FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE L'OISE
Commission territoriale en santé mentale
Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2022-009 du 02/03/2022

Président : Bruno TOURNAIRE BACCHINI

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

1	Bruno TOURNAIRE BACCHINI - Président CME Centre Hospitalier Isarien de l'Oise(FHF)	Dr Laurence DELTOUR – Présidente de CME CHICN (FHF)
---	--	---

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui oeuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui oeuvrent en faveur des personnes handicapées

2	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
3	Patricia HORTA - Directrice générale ADAPEI de l'OISE (FEGAPEI SYNEAS)	Sandrine CAUVIN - Directrice Générale - Le clos du nid de l'Oise (LE CLOS DU NID)
4	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

5	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	---------------------	---------------------

d) Représentants les professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

6	Dr Christophe GRIMAUX	<i>Siège vacant</i>
7	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

e) Représentant des internes en médecine

8	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	---------------------	---------------------

f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

9	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
10	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

11	Aymeric BOURBION (FNEHAD)	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	---------------------

1h) Représentant de l'ordre des médecins

12	Dr Grégory BONDU - Trésorier - Conseil Régional de l'ordre des Médecins (CROM) Hauts-de-France	Dr Philippe VERON - Conseiller - Conseil Régional de l'ordre des Médecins (CROM) Hauts-de-France
----	--	--

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

13	Claudine KARINTHI - UNAFAM de l'Oise	<i>Siège vacant</i>
14	Christiane FELLER - France Assos Santé - Délégation Hauts-de-France	Marie-Pierre BERGERET - France Assos Santé - Délégation Hauts-de-France
15	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
16	Emmanuelle GUILLAUME - CNAFAL	Julien LEONARD - CNAFAL

Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

17	Dr Annabelle LEROY-DEROME	David HOUENOU
18	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
19	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

20	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
21	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>

FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE L'OISE
Commission territoriale des usagers
Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2022-009 du 02/03/2022

Président : Corine VERTADIER

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

1	Corine VERTADIER - Directrice Foyer d'Accueil médicalisé Bailleul sur Thérain (APAJH)	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
2	Xavier FOURNIVAL - SATO PICARDIE	Didier MALÉ – Association ROSO
3	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

4	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
5	Christiane FELLER - France Assos Santé - Délégation Hauts-de-France	Marie-Pierre BERGERET - France Assos Santé - Délégation Hauts-de-France
6	Daniel HIBERTY - UDAF de l'Oise	Casimir SZEPIZDYN - UFC Que Choisir de l'Oise
7	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
8	Annie RIVIERE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – PA	Gérard CHATIN - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – PA
9	Joël LETICHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – PH	Brigitte LETICHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – PH

Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

10	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
11	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

12	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
----	-------------------------------	-------------------------------